



Réunion du comité de village de Blagon

12 septembre 2023

Présents : Félicien Prinçay, Laila Chauveau, Stéphane Gonzalez, Gauthier Guera, Claude Consolin, Valentin Rimbault

Elu présent : Christian Cailly.

Ordre du jour :

- Accident du bus
- Visite du collège d'Andernos
- Accueil périscolaire

- Bus scolaire
- Infrastructures
- Divers

Préambule :

Le comité de village de Blagon fait remarquer qu'un certain nombre de ses membres ne vient plus aux réunions et ne répond plus aux mails. Une demande leur sera faite afin de savoir s'ils souhaitent démissionner du comité pour laisser la place à d'autres personnes intéressées.

1. Accident du bus

Un bus, sans passager, a été percuté par un camion-plateau au niveau de la voie d'insertion (sortie de Blagon vers Andernos). Le bus scolaire roulant sur la voie rapide s'est fait heurter par le camion qui s'engageait sur la RD 106.

Une enquête de gendarmerie est en cours afin de déterminer les circonstances de l'accident.

Certains membres pensent que la voie d'insertion est trop courte et pousse les automobilistes à faire des sorties risquées en période de forte affluence. Sujet déjà évoqué lors de réunions précédentes.

2. Visite du collège d'Andernos

Rappel : le collège de secteur pour les enfants de Blagon est celui d'Andernos mais chaque année, ils vont visiter celui d'Audenge (collège de secteur des autres enfants de Lanton).

Suite à la demande du comité de village, la mairie avait prévu, en juin, de faire visiter le collège d'Andernos pour les enfants qui allaient y être affectés.

La réponse de Mme Imbert, directrice de l'école élémentaire, est que « l'objectif de cette visite est de montrer le fonctionnement d'un collège, quel que soit le collège visité ».

La mairie déclare qu'elle n'a aucun pouvoir sur les décisions de l'Education Nationale.

Le comité invite une nouvelle fois la mairie à obtenir cette visite du collège d'affectation. Les enfants de CM2 sont souvent stressés par cette rentrée au collège, et le fait d'arriver dans un lieu qu'ils n'ont jamais visité ne contribue pas à les rassurer (à moins que les parents ne s'organisent pour aller aux journées portes ouvertes sur leur temps personnel a contrario des élèves allant à Audenge).

3. Accueil périscolaire

Actuellement, un délai de 8 jours est demandé pour réserver l'accueil périscolaire (matin ou soir) sur Blagon. En dehors de ce délai, la demande est automatiquement refusée.

Le comité souligne qu'un délai de 8 jours pour réserver l'accueil périscolaire est beaucoup trop important pour nombre de parents dont les horaires ne sont pas figés (professions libérales, travaux sur chantier, déplacements...).

En comparaison, il n'y a aucun délai de réservation nécessaire pour l'accueil périscolaire de Lanton.

Le comité demande à revoir à la baisse ce délai, au maximum à 2 jours.

4. Bus scolaire

Les parents d'élèves se plaignent que les trajets de bus le matin et le soir sont trop longs. Ce phénomène est dû au fait qu'il y a un nombre assez important d'arrêts à moins de 3km de l'école.

Pour rappel, jusqu'à il y a 2 ans, il y avait 1 bus pour Blagon (environ 20 minutes de trajet) et 1 bus pour Taussat, Cassy, Lanton (environ 25 minutes de trajet).

Les 2 bus ont été fusionnés pour des raisons de coûts et de rationalisation du trajet ; la Mairie continue de payer le bus dès lors qu'un arrêt est à moins de 3km de l'école.

Depuis, le trajet pour les enfants de Blagon est d'environ 41 minutes.

Les inscriptions actuelles comptent 24 enfants à Blagon et 14 enfants sur le reste du parcours.

Le comité souligne que plusieurs arrêts ne sont pas, ou très peu, utilisés. Il serait opportun de regrouper tous les arrêts en 2 ou 3 points centraux.

Une analyse de fréquentation est en cours jusqu'à fin septembre afin de déterminer les utilisations des arrêts et les optimisations possibles. Le comité demande à ce qu'une restitution publique soit faite auprès des usagers à la mi octobre. La mise en place des modifications serait réalisée après les vacances de la Toussaint.

La mairie indique que l'hypothèse d'un arrêt par village est une solution possible qui découlera de l'étude.

Le comité rappelle le fait qu'il est arrivé plusieurs fois que le bus fasse demi-tour pour ramener un enfant à l'accueil de Lanton en cas d'absence des parents, ajoutant du temps à un trajet déjà long dans un bus non-climatisé.

La Mairie dit que légalement le lieu d'accueil est à Lanton , ce qui implique un retour de l'enfant à Lanton.

Le comité répond que le retour peut se faire à la fin du parcours, après avoir déposé les blagonnais.

La mairie répond que non, ce n'est pas sur le trajet du bus.

Le comité rétorque que cette réponse est pleine d'incohérence :

- Un demi-tour en milieu de trajet ne fait pas non plus partie du trajet normal
- Si un enfant blagonnais n'a pas ses parents à la sortie du bus, alors il est ramené sur l'accueil de Blagon → le trajet est donc possible !

Ce problème méritera d'être à nouveau évoqué.

→ Suite aux explications peu précises et contradictoires, un membre du comité contacte le chargé des réseaux et transports de la COBAN afin d'avoir des précisions :

- Il a indiqué qu'il avait été convié à la réunion du comité de village au dernier moment donc il n'a pas pu se libérer pour être présent.
- Ne pouvant être présent, il a proposé à Mme Perroux, la responsable du kiosque, que les parents lui fassent parvenir un listing de questions auxquelles il sera ravi de répondre par la suite par écrit. Les

parents n'ayant pas été informés de cette proposition, le comité se chargera de questionner les parents.

- Il s'est également engagé auprès de Mme Perroux à faire un point pour prévoir une optimisation du trajet fin septembre. La demande reçue concerne la suppression de 3 arrêts. Une réunion doit avoir lieu d'ici fin septembre. Pour le moment, il n'a pas de retour de Mme Perroux pour une date précise. Le comité estime qu'il serait important qu'à minima un membre du comité soit présent pour cet échange, et au mieux, que l'ensemble des parents concernés soient conviés.

- Concernant le demi-tour en cours de trajet, le règlement n'a pas changé et est clair sur le fait que le bus n'a pas à faire demi-tour en cours de trajet. Si un enfant n'a pas une personne de confiance pour le récupérer à l'arrêt prévu, le bus doit continuer son trajet et si, au dernier arrêt, personne n'est là, dans ce cas, le bus revient à l'école pour le déposer. Un demi-tour pour ramener un enfant en milieu de parcours est donc hors réglementation et ne doit plus se produire.

- Il a rappelé que, dans son règlement, la COBAN ne prévoit pas d'arrêt à moins de 3km. Si une municipalité souhaite avoir des arrêts à moins de 3km, alors elle doit le financer elle-même, ce qui est le cas pour Lanton. Si le règlement était appliqué, aujourd'hui, nous n'en serions pas là.

- Étant nouveau, il n'était pas au courant de cette problématique. Pour la rentrée 2023, il a été contacté trop tard par la mairie pour faire un travail d'optimisation en amont des inscriptions ; c'est pourquoi il a proposé d'étudier le sujet à la fin septembre, puis mettre en place les éventuels changements après les vacances de la Toussaint. Selon lui, c'est assez compliqué de modifier les trajets car il doit tenir compte des différentes rotations, c'est pourquoi il n'y aura pas plusieurs changements à court terme. Il faut prendre le temps de bien analyser le problème car les prochains changements seront certainement effectués à la prochaine rentrée.

Concernant la chaleur dans le bus, la mairie dit que c'est de la responsabilité des parents de fournir de façon ordinaire une gourde aux enfants. La mairie a proposé de fournir des bouteilles d'eau lors des jours de forte chaleur, si les gourdes ne sont pas remplies.

Le comité déplore la dégradation des services publics, de manière globale, d'année en année, notamment sur Blagon.

5. Bus collège/lycée

Dans le cadre du projet mobilité de la COBAN et des nouveaux bus à haute fréquence vers Andernos, les bus « scolaires » seront probablement supprimés et les élèves invités à utiliser les bus de la COBAN.

6. Infrastructures

a. Lac

L'aménagement du lac est en partie réalisée : empièchement de la raquette, barrière DFCl. Reste à mettre en place les demi-rondins pour matérialiser les places de parking, la place « handicapé », un panneau d'information et les quelques pierres pour finir de bloquer l'accès voiture autour du lac.

Les terrains à droite en arrivant en lac ont été rachetés récemment, et le nouveau propriétaire possède des plans de bornage prolongeant son terrain jusqu'au lac (parcelle incluant même un morceau du lac).

Une contre-expertise doit être réalisée en septembre pour définir à qui appartient réellement cette parcelle. S'en suivront des négociations pour régler la situation si besoin.

b. City stade, jeux pour enfant

Un budget de 35000€ avait initialement été attribué, en 2022, à la réalisation d'une aire de jeux pour enfants à côté du city stade. Ce budget a été réduit, en 2023, à 29000€ comme nombre d'autres projets municipaux.

Lors de la réunion du comité de village du mois de juin, il avait été annoncé que la demande complète (balançoire + toboggan + jeu « ressort » + banc + poubelle) était acceptée et serait réalisée au deuxième semestre 2023.

Une réunion a eu lieu entre les élus et les responsables techniques pour discuter de cet aménagement.

Avec ce budget, la proposition de la mairie contient : balançoire triple, jeu « ressort », poubelle, 2 tables et bancs, 1 bouleau et 1 chêne rouge.

Il manque la structure avec le toboggan (du type de celle de Cassy).

Le comité demande à ce que le projet final lui soit présenté. La Mairie refuse arguant du fait que nous sommes dans une phase de réalisation (sans savoir encore le coût de la mise en place?)

Le comité valide la proposition en l'état, en ajoutant qu'il faut prévoir l'espace pour la structure avec le toboggan et précise que s'il faut supprimer un poste de dépense, il faut supprimer en priorité la poubelle ou les tables mais trouve déplorable d'avoir une proposition en baisse.

La fin de cette aire de jeux est à prévoir au budget de l'année prochaine.

La zone aplanie (pour pétanque, Mølky, palet, ...) n'est pas prévue pour le moment.

Le comité précise que sa demande est simplement d'avoir deux ou trois camions de grave pour avoir une zone plate.

c. Les passages piétons

Les passages piétons manquants (côté Marcheprime et côté Le Temple) seront réalisés prochainement.

d. Aire de covoiturage

Le projet d'aire de covoiturage prévue derrière Zoé est annulé et sera proposé à la COBAN pour déplacement de l'autre côté du pont, derrière la Fagotière, pour faire un pôle d'échange côté Sud (covoiturage, arrêt de bus). Cette décision est en cohérence avec les demandes initiales du comité de village.

Le comité déplore que la mairie revoie sa copie suite à la demande d'un riverain plutôt que suite à la demande du comité qui regroupe les demandes du village.

La mairie propose d'organiser une réunion avec les élus, accepté par le comité.

e. Protection du chemin piétonnier

La sécurisation du chemin piétonnier n'est toujours pas réalisée au Nord. Les balises routières blanches installées au niveau d'Opinion System empêchent simplement les véhicules de stationner sur les quelques mètres délimités (mais n'empêche pas les véhicules de stationner sur l'arrière en les contournant. Situation avérée).

En aucun cas, la sécurisation du chemin n'est réalisée.

Le comité réitère sa demande d'avoir des barrières, plots en bois, pour protéger les familles qui empruntent le chemin sur la partie nord, sur la zone qui n'est pas protégée par un fossé.

f. Panneau de signalisation du chemin piétonnier

Au niveau de l'arrêt de bus côté Sud, le comité avait demandé depuis 2 ans un panneau signalant le chemin piétonnier. Des panneaux routiers ont été installés pour signaler l'interdiction aux piétons d'emprunter la 2x2 voies, et pour indiquer la zone piétonne (non-visible depuis le panneau).

Le comité demande à ce qu'un panneau plus explicite soit positionné car en l'état les panneaux mis en place ne sont pas clairs.

7. Divers

>Il nous est signalé qu'une association aurait plus de poids que le comité de village.

>Commission extra communale sur les forêts : le PPRIF est défini et validé par la préfecture en concertation avec les collectivités territoriales et le SDIS notamment, la Mairie n'est pas décisionnelle : elle n'est qu'applicatrice de la réglementation .Elle a été félicitée par l'ONF pour le bon entretien de ses forêts.

>OLD (Obligation Légale de Défricher) : un propriétaire doit défricher jusqu'à 50m de sa maison, même si le terrain appartient à un autre propriétaire. Un recours à la police municipale est possible pour tenter de faire réagir le propriétaire.

>Un entrepreneur souhaite s'installer sur Blagon.

Suite à la modification du SCOT, plusieurs entreprises ont contacté la Mairie pour savoir si des terrains étaient disponibles pour installer une activité. Des particuliers souhaitent également savoir s'ils peuvent acheter ou vendre leurs terrains au prix du constructible.

Pour le moment, le SCOT n'a pas encore été approuvé, le PLU pas encore adapté en conséquence, les zonages n'ont donc pas encore été modifiés.

>La zone de constructibilité de Blagon Nord (classé en village)serait étendue d'environ 80 à 100m au-delà des limites de propriétés actuelles (chiffres à valeur purement indicative en attendant l'approbation finale du SCOT prévue fin janvier.)

>Le secteur des « Vents de Mer » passerait en SDU (Secteur Déjà Urbanisé), admettant des constructions supplémentaires à l'intérieur de la zone déjà construite.

>Les maisons de Blagon Sud non situées dans le lotissement des « Vents de Mer » restent donc dans l'impossibilité de déposer des permis de construire.

L'installation de lampadaire au niveau du passage piéton de Zoé rencontre des problèmes d'installation électrique, idem pour le radar fixe côté Nord.

En fin de réunion, le comité apprend que ses comptes rendus peuvent être modifiés après relecture par la mairie (correction de fautes d'orthographe, syntaxe...) sans que le comité n'en soit informé. Le comité demande à ce que toute modification lui soit remontée avant diffusion, c'est une simple question de transparence.